

Christine Lazerges, exemple de pénaliste acoquinée aux socialistes et récipiendaire de leurs honneurs

écrit par Maxime | 20 juillet 2016



Un certain nombre de pénalistes croient faire oeuvre de progrès en prolongeant l'enseignement de Beccaria, qui faisait partie des Lumières. Le problème est que le contexte actuel n'a rien à voir avec celui de l'époque où il écrivit.

Quand on voit comment les victimes des islamistes ont pu souffrir, décapitées, égorgées, réduites à n'être que de la chair humaine broyée, perdant toute leur dignité, comment ne pas être révolté lorsqu'en face, on nous dit qu'il faut bien traiter les djihadistes pour leur redonner le goût de la vie en prenant soin d'eux? Les droits de l'homme des victimes, qu'en fait-on?

Il faut mettre en cause un certain nombre d'intellectuels, parmi lesquels notamment des pénalistes liés aux socialistes. Un exemple de pénaliste acoquinée aux socialistes et récipiendaire de leurs honneurs : Christine Lazerges.

Christine Lazerges, née **Rothé** le [21 novembre 1943](#) à [Clermont-Ferrand \(Puy-de-Dôme\)](#), est une femme politique française, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'[Université Panthéon-Sorbonne](#). Elle est actuellement présidente de la [Commission nationale consultative des droits de l'homme](#) (CNCDH), l'Institution de protection et de promotion des droits de l'homme française accréditée par les [Nations unies](#).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Christine_Lazerges

<http://www.cncdh.fr/fr/presidente>

Nommée présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) en août 2012, Christine Lazerges a entamé un second mandat de trois ans à ce poste. Ancien député socialiste, cet professeur émérite de droit privé et de sciences criminelles à l'université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, est sévère sur les choix du gouvernement de Manuel Valls au regard des garanties des libertés. Elle estime que cette déconstruction du droit a commencé il y a trente ans.

Depuis cinquante ans, on assiste à un renforcement des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Les lois antiterroristes actuelles sont-elles une parenthèse dans cette évolution ?

Malheureusement, nous sommes dans un mouvement de régression qui n'a rien d'une parenthèse. On a commencé à déconstruire nos principes protecteurs des libertés en 1986, avec la première loi antiterroriste. Peu à peu, une procédure pénale « bis » pour certaines catégories d'infractions s'est construite. Une forme de procédure « Bison futé », qui s'écarte du droit commun et des garanties habituelles au prétexte qu'elle concerne les plus dangereux des délinquants.

Et ensuite, cette procédure exceptionnelle a été élargie..

Elargie sans cesse au fil des lois qu'on empile, souvent en réaction à des événements dramatiques, mais sans prendre le temps de la réflexion et sans avoir une vue d'ensemble. De 1986 à 2015, pas moins de trente réformes toujours plus répressives ont été adoptées par le Parlement. En novembre 2001, par exemple, quelques semaines..

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/03/03/christine-lazerges-le-nouveau-droit-penal-se-construit-sur-des-sables-mouvants_4876124_1653578.html

et des extraits de cet article :

Christine Lazerges avait pourtant prévenu en prenant ses fonctions en 2012. « *Militer en faveur des droits de l'homme à l'étranger c'est bien, mais regardons ce qui se passe chez nous...* » En haut lieu, on ne pensait sans doute pas qu'elle prendrait autant à cœur son rôle de vigie.

Et qu'elle martèlerait, dès qu'elle en a l'occasion, que « **les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interrogeables, et ce quel que soit le contexte ou les individus concernés** ». Qu'importe les procès en angélisme faits parfois à la CNCDH, sa présidente persiste et signe. Son mantra : « *Rester ferme, toujours, sur les droits fondamentaux.* »

Une conviction qui lui vient de loin. De son éducation protestante. Des regards malveillants dont il fallait protéger son petit frère trisomique. **De ses premiers engagements d'adolescente en faveur de l'indépendance de l'Algérie.** De son début de carrière en Côte d'Ivoire où elle a constaté, impuissante, l'entre-soi des expatriés occidentaux.

(...)

Après quatre ans en Afrique (1975-1979), la famille s'installe à Montpellier. Et rêve de nouveauté. Ça tombe bien, l'alternance politique se profile. **À peine encartée au PS, Christine Lazerges se fait happer par Georges Frêche, maire de la cité.**

(...)

La dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac en 1997 lui offre l'opportunité de se présenter aux législatives ; le maintien de deux candidats de droite face à elle au second tour lui offre la victoire. La 3e circonscription de l'Hérault, a priori imprenable, bascule dans le camp socialiste.

Voilà Christine Lazerges propulsée députée, vice-présidente de la commission des lois et peu de temps après... vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Elle y porte des textes importants, notamment la **loi sur le renforcement de la présomption d'innocence (2000)** en tant que rapporteuse. Un texte qui permet de faire appel des verdicts d'assises, encadre la détention provisoire ou interdit la diffusion de photos présentant des prévenus menottés.

Un rapport remarqué sur la justice des mineurs

Elle rend à la même époque deux rapports remarquables. **L'un sur la justice des mineurs,**

où elle s'oppose frontalement au tour de vis sécuritaire réclamé contre les « *sauvageons* » par Jean-Pierre Chevènement, lorsqu'il était ministre de l'intérieur. Un second sur la traite des êtres humains en France, qui eut le mérite de révéler l'ampleur d'un phénomène considéré jusque-là comme circonscrit aux pays en développement.

Son mandat achevé, elle reprend le chemin des amphis d'Assas pour y superviser de nombreuses recherches en droit pénal.

(...)

<http://www.la-croix.com/France/Exclusion/Christine-Lazerges-vigie-des-droits-de-l-homme-2016-05-02-1200757297>

Petits compléments :

– « La croix » semble ne pas avoir compris une phrase surlignée où il est écrit « interrogeables ». Je pense que C. Lazerges avait dit plutôt « indérogeables », ce qui est plus cohérent avec le reste de son propos.

– il serait intéressant de savoir ce que dit son rapport sur le racisme : celui qui est dirigé contre les blancs y est-il évoqué

? http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/05/02/christine-lazerges-la-france-prend-conscience-qu-elle-est-multiculturelle_4911862_3224.html

– concernant Beccaria, il n'est pas question de remettre en question son apport décisif. Bon nombre de ses principes sont fondés mais Beccaria connaissait un monde qui n'est pas le nôtre.

A ce sujet, d'ailleurs, on peut écouter l'émission de radio suivante qui évoque l'oeuvre de Carl Schmitt et la façon dont il a montré comment la guerre s'était transformée, comme la notion d'ennemi a évolué à cet égard aussi. Le terrorisme que nous connaissons aujourd'hui, le génie Beccaria en ignorait l'existence.

<http://www.franceculture.fr/emissions/les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance/qu-est-ce-qu-une-guerre-24-carl-schmitt-comment>